

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le





# Département de l'Essonne Arrondissement d'Evry

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### **SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024**

### **DELIBERATION**

NOMENCLATURE PREFECTURE:

8.8 Environnement

OBJET:

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'ADEME -PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGE

TRANSITION ECOLOGIQUE

Total: 56 L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le neuf octobre, s'est assemblé à l'Astral, 121 avenue de la République à

Montgeron (91230) sous la Présidence de François DUROVRAY.

**Présents:** 36

Damien ALLOUCH; Thierry BATTESTI; Eric ADAM; Faten BENAHMED; Gaëlle BOUGEROL; Gilles CARBONNET; Sylvie CARILLON; Céline CIEPLINSKI; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Christine COTTE ; Arnaud DEGEN; Valérie DOLLFUS; Sylvie DONCARLI; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD; Christian FERRIER; Annie FONTGARNAND; Bruno GALLIER; Christine GARNIER; Fabrice GAUDUFFE; Faten HIDRI; Anne-Marie JOURDANNEAU FORT; Colette KOEBERLE; Sandrine LAMIRE; Nicole LAMOTH: Klerwi LANDRAU; Jean-Claude LE ROUX; Muriel MOISSON; Christina PEDRI: Françoise NICOLAS: Pascal ODOT: Sabine PELLON:

Richard PRIVAT; Valérie RAGOT; Fouad SARI

Représentés: 15

Monique BAILLOT représentée par Christina PEDRI ; Eric BASSET représenté par Damien ALLOUCH ; Christophe CARRERE représenté par Christine COTTE ; Thomas CHAZAL représenté par Colette KOEBERLE; Michaël DAMIATI représenté par Annie FONTGARNAND; Marie DELAROCHE représentée par Christine GARNIER; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Olivier CLODONG; Joël GRUERE représenté par Fouad SARI; François GUIGNARD représenté par Céline CIEPLINSKI; Constant LEKIBY représenté par Sabine PELLON; Jérôme MEUNIER représenté par Bruno GALLIER; Régis PHILIPPE représenté par Thierry BATTESTI; Georges PUJALS représenté par Arnaud DEGEN ; Danielle ROUSSEAU-NUSBAUM représentée par

Nicole LAMOTH; Laurent ROUSSET représenté par Richard PRIVAT

05 **Absents:** 

Gabin ABENA; Dominique DEVERNOIS; Benjamin DONEKOGLU; Jocelyne FALCONNIER; Aly SALL

2024-072

SECRETAIRE DE SEANCE

Gilles CARBONNET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (via le Télérecours citoyens www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois par voie postale ou électronique. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outremer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Date de publication: 29/10/2024

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

ID: 091-200058477-20241015-DCC2024\_072-DE

### CONSEIL COMMUNAUTAIR

## SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

## DELIBERATION

2024-072	CONTRAT	D'OBJECTIFS	TERRITORIAL	AVEC	L'ADEME -
	PROGRAM	ME TERRITOIRE	E ENGAGE TRAN	SITION	ECOLOGIQUE

VU la note explicative et de synthèse du Président,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1, L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

VU l'arrêté du préfet de l'Essonne n° 2019-PREF-DRCL-410 du 25 octobre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine à compter du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) et la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie Climat de 2019,

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC),

VU le Schéma régional Climat-Air-Energie (SRCAE) de la Région Ile de France,

VU la délibération n°2022-068 du Conseil Communautaire du 20 octobre 2022, par laquelle la communauté d'agglomération a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),

VU la loi nº 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER),

CONSIDERANT que le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) est un outil opérationnel de planification écologique qui met à la disposition des territoires, une ingénierie territoriale et un accompagnement personnalisé sur les démarches de transition écologique, destiné aux EPCI et communes, par l'ADEME,

**CONSIDERANT** que ce programme s'articule autour de deux référentiels :

- Le référentiel Climat-Air-Energie qui couvre la planification territoriale, le patrimoine, l'approvisionnement eau/énergie, la mobilité, l'organisation interne et la coopération/communication,
- Le référentiel Economie Circulaire qui couvre la stratégie globale EC, la réduction des déchets, les piliers de l'économie circulaire, les outils financiers du changement de comportement et la coopération,

CONSIDERANT que l'ADEME propose aux territoires qui disposent d'un CRTE un accompagnement financer et méthodologique sur une durée de 4 ans pour la mise en place des deux référentiels, à travers le Contrat d'Objectifs Territorial (COT),

### Le Bureau communautaire consulté,

La Commission Excellence environnementale, Aménagement, Tourisme, Projet de territoire,

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID: 091-200058477-20241015-DCC2024\_072-DE

# Développement économique, Mobilités et Travaux entendue,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1<sup>er</sup>: AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à solliciter la signature d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME dans le cadre du programme Territoire Engagé Transition Ecologique.

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,